



## Procédure de recouvrement

Par **thomas1107**, le **14/01/2013** à **14:33**

bonjour

je voudrais savoir si je dois payer la somme que me réclame culture et formation pour une formation qui a été annulé?

ils me réclame 494€ pour rembourser la formation attaqué le 14/09/11 que jais abandonné (lettre recommandé avec accusé de réception) au bout de 4 jours 20/09/11.

Le litige est que plus tard après des appel répété (4 a 5 fois dans les journées du 20et21 09/11 ) ils mon dissuadé de reprendre je leur est donc envoyé un mail disant que je souhaité reprendre le 21/09/11.

puis après mur réflexion jais décidé de stoppé la formation définitivement le 03/10/11.

dois je réglé cette somme?

merci